

FICHE INSCRIPTION – Voile à l'année 2026/2027

- TARIFS / Documents à fournir

Pour les résidents à Cogolin:

Cotisation annuelle : 60.00€ + tarif licence + certificat médical (fournis par la FFV)

Pour les non-résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 90.00€ + tarif licence FFV + certificat médical (fournis par la FFV)

Tarifs licence FFV :

☐ Adulte (+18ans) : 72.00 € (assurance comprise)

☐ Jeune (-18ans) : 33.00 € (assurance comprise)

☐ Passeport voile : 14.50€ (assurance comprise valable jusqu'au 31/12/2026)

NOM **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE : **N° LICENCE** (à remplir par l'administration) :

ADRESSE :

MAIL : **TEL** :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM **ADRESSE** :

..... **TEL** :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS

Nom du représentant légal validant l'inscription :

Lien de parenté : autorise l'enfant : à participer aux activités nautiques.

Je soussigné : déclare pour moi-même ou pour l'enfant :

-ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique des activités nautiques.

-donner tout pouvoir au responsable de l'activité en cas d'incident pour dispenser les premiers soins ou en cas d'urgence, prendre les mesures nécessaires et me diriger vers le Centre Hospitalier le mieux adapté.

-Connaître les consignes de sécurité, les conditions de fonctionnement et d'y adhérer sans réserve.

J'atteste que : L'enfant précité est capable de plonger puis de nager au moins 50m en eau profonde (+16 ans).

L'enfant précité est capable de s'immerger et nager au moins 25m sans reprendre pied (-16ans).

Attestation adulte :

-J'atteste être capable de plonger et nager au moins 50m en eau profonde.

-Je m'engage à respecter la zone de navigation et à respecter les consignes de sécurité donnée par le moniteur.

J'atteste avoir pris connaissances des mentions d'informations relative au traitement des données à caractères personnel par la Base Nautique de Cogolin ☐



Support	Conditions requises	Horaires
*Optimist	7-10 ans	<i>Mercredi après-midi De 13h30 à 16h30</i> <i>et /ou</i> <i>Samedi matin De 10h00 à 12h00</i>
*Fusion / Laser	à partir de 11 ans	<i>Mercredi après-midi De 13h30 à 16h30</i>
*Multi-support	à partir de 11 ans	<i>Samedi après-midi De 13h30 à 16h30</i>

☐ **Optimist mercredi**
 ☐ **Optimist samedi**
 ☐ **Fusion / Laser mercredi**
 ☐ **Multi-support samedi**

* Vous avez la possibilité de participer aux séances de voile le mercredi, le samedi, ou les deux jours, selon vos disponibilités. En revanche, votre inscription implique un engagement à être présent régulièrement. En cas d'absences répétées non justifiées, nous nous réservons le droit de limiter votre accès à un seul créneau par semaine.

Cadre réservé à l'administration

☐ Dossier complet
 ☐ Certificat médical année 20
 ☐ Justificatif de domicile

Règlement _____ €
 ☐ chèque
 ☐ carte bancaire
 ☐ espèces

Informations sur l'assurance complémentaire

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence « Passeport Voile » délivrée par la FFVoile. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommages jusqu'à hauteur de la somme de 15000000 euros. Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MMA proposée par la FFV qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement + capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime choisie.

Si vous souhaitez souscrire cette assurance complémentaire, merci de vous connecter sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats>

Règlement et consignes de sécurité

ASSURANCE

Article L321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est effective à réception du dossier complet. Pour s'inscrire, il faut :

- Remplir et signer la fiche d'inscription,
- S'acquitter du montant d'inscription : coût d'inscription + coût de la licence 2027,
- Fournir un justificatif de licence FFV 2027 pour être exempté de la licence obligatoire à 14.50€.

REMBOURSEMENT DE L'ADHESION ANNUELLE

Le remboursement de l'adhésion annuelle à l'activité voile est possible uniquement en cas de maladie grave empêchant la pratique durable de l'activité.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical officiel attestant de l'impossibilité de poursuivre l'activité.

En dehors de ce cas précis, aucun remboursement de l'adhésion ne pourra être accordé.

Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.

AGE MINIMUM

L'âge minimum pour l'ensemble des activités à l'École de Voile est fixé à 7 ans révolu pour l'Optimist . Aucune dérogation ne pourra être accordée.

ANNULATION POUR CAUSE METEO

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération. Si ce n'est pas navigable en mer, nous dispensons un enseignement en salle sur la théorie de la navigation, l'apprentissage des nœuds et autres connaissances complémentaires à la pratique de la voile. Nous mettons en place des jeux nautiques pour les plus jeunes.

Toute séance annulée ne sera ni rattrapée ni remboursée.

HABILLEMENT

✓ **Pour toutes les saisons** : Les chaussures sont obligatoires (chaussons de voile ou baskets. Pas de tongs ou claquettes), jogging/short de sport. Prévoir de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau et un change complet.

✓ **Printemps/Été** : T-shirt (anti UV de préférence), short de bain

✓ **Automne/Hiver** : Legging pantalon et manches longues, coupe-vent. Combinaison si vous en possédez une.

VESTIAIRES

Les vestiaires avec douches sont mis à disposition,

La ville de Cogolin ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de vol.

LA LICENCE FFV

Le passeport voile est à minima obligatoire. Il est valable jusqu' au 31 décembre de l'année en cours. Le coût de la licence FFV est dissocié de la tarification des prestations

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »